

I. Organisation générale

La Commission Départementale des Compétitions Féminines est chargée de la gestion de ces championnats.

Les dispositions des Règlements Généraux de la F.F.F, de la Ligue Nouvelle-Aquitaine et du District de la Gironde de football sont applicables à ces championnats, sauf particularités précisées dans ce règlement.

Les équipes s'engagent librement pour la première phase de brassage.

Pour les clubs désirants engager une équipe pour la seconde phase du championnat un mail devra être envoyé à l'adresse competitions@gironde.fff.fr avant le début de la seconde phase.

Toute nouvelle équipe engagée en seconde phase évoluera au niveau le plus bas.

Peuvent participer à ces championnats :

- Les joueuses de catégorie d'âge U18F, U19F, U20F et Seniors F
- **Les joueuses de catégorie d'âge U17F et U16F remplissant les conditions prévues à l'article 73.2 des R.G. de la F.F.F et dans la limite de 2 U17F et 1 U16F par feuille de match.**

En cas de non-respect de ces obligations, le club fautif pourra avoir match perdu par pénalité dans les conditions fixées à l'article 171 des R.G. de la F.F.F.

II. Organisation 1^{ère} phase

6 poules de 6 équipes (dont 3 avec un exempt) matchs aller/retour.

III. Organisation 2^{ème} phase

D1F : 2 poules de 6 équipes matchs aller/retour soit 10 matchs par équipe.

- Les équipes classées de 1^{ère} et 2^{ème} des poules de brassage accèdent en D1F

D2F : 2 poules de 6 équipes matchs aller/retour soit 10 matchs par équipe.

Les équipes classées de 3^{ème} à 4^{ème} des poules de brassage constitueront la D2F

D3F : 1 poules de 10 équipes match simple, 9 matchs par équipe

- Les équipes classées de 5^{ème} et 6^{ème} des poules de brassage constitueront la D3F

Attention l'organisation de la seconde phase de championnat peut évoluer en fonction de l'évolution des engagements

IV. Ballon

Le ballon est de taille 5.

V. Temps de jeu

80 minutes (2 fois 40 minutes).

VI. Calendrier et heures des rencontres

L'heure officielle des rencontres des championnats Seniors F est fixée le dimanche à 15h00 et 13h00 pour les rencontres en lever de rideau.

Règlement Seniors F à 8 2024/2025

VII. Feuille de match

La FMI est obligatoire pour les compétitions évoquées ci-dessus. À titre exceptionnel, en cas d'impossibilité d'utiliser la FMI le jour du match, le club recevant doit toujours disposer d'une feuille de match papier de substitution.

Cette feuille doit être retournée à la Commission d'organisation de l'épreuve dans les 24 heures qui suivent la rencontre.

Obligation de scanner la feuille de match et l'adresser au district sous les 24h accompagnée du formulaire « constat d'échec » relatant le motif de non-utilisation.

En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la F.M.I sera examiné par la Commission compétente et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité.

Adresse électronique : competitions@gironde.fff.fr

VIII. Report de rencontre

Les demandes devront être présentées via FOOTCLUBS au minimum dix jours avant la date prévue de la rencontre. L'accord écrit via FOOTCLUBS des deux clubs est indispensable ainsi que la date proposée pour la nouvelle rencontre. Après acceptation du club adverse, la commission départementale des compétitions jeunes valide, ou non, le report de la rencontre en fonction du motif de la demande et des dates de rattrapage disponibles au calendrier général.

En cas d'évènement exceptionnel le jour de la rencontre vous devez impérativement contacter l'astreinte au 06 07 33 31 17